

Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds, le lundi 14 août 2023 a lieu à la salle l'Amicale la séance ordinaire de notre conseil à 19h00.

Sont présents :

MESSIEURS : Marc-André Routhier, René Breton, Dominic Parent.

Sous la présidence de MME Andréa Gosselin, mairesse.

Est également présente Mme Sonia Tardif, directrice générale / greffière-trésorière.

L'enregistrement audio de la séance du conseil sera disponible aux citoyens pour consultation.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption des minutes de la séance ordinaire du 3 juillet 2023.
3. Affaires découlant du dernier procès-verbal.
4. Adoption des comptes du mois.
5. Résolution adoptant les dépenses incompressibles.
6. Correspondance.
7. Période de questions.
8. Rapport de la MRC.
9. Rapport des conseillers.
10. Rapport du responsable des travaux publics

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 11 Demande de prix pour un nouveau serveur informatique à l'hôtel de ville
- 12 Formation offerte par ADMQ- Loi 25
- 13 Embauche au poste de secrétaire réceptionniste
- 14 Offre de services-Nouveau logo sur tableau d'affichage électronique

VOIRIE

15. Travaux de reprofilage des fossés
16. Offre d'achat pour le Trackless 2006 et les équipements
17. Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) Volet Rétablissement
 - a) Route des Érablières
 - b) Route Tardif

AMÉNAGEMENT

18. Ressource Environnement-Renouvellement autorisation pour une gravière

LOISIRS ET CULTURE

19. Demande de remboursement des frais de non-résidents
 - A) Monsieur Cédric Gosselin (hockey)
 - B) Madame Geneviève Breton(natation)
 - C) Madame Valérie Payeur (ringuette)
- 20 Demande d'appui au Comité des loisirs- programme Nouveaux horizons 2023-2024

DIVERS

LEVÉE DE LA SÉANCE

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

160-08-23 Proposé par M. Marc-André Routhier et appuyé par M. René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté en laissant le VARIA OUVERT.

ADOPTION DES MINUTES DU 3 JUILLET 2023

161-08-23 ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2023 au moins 48 heures avant la tenue des présentes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Dominic Parent et appuyé par M. René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les minutes du 3 juillet 2023 soient acceptées et signées.

AFFAIRES DÉCOULANT DU DERNIER PROCÈS-VERBAL

MME Andrée Gosselin en fait le suivi.

ADOPTION DES COMPTES DU MOIS

162-08-23 ATTENDU QU'une liste des comptes du mois, reçus a été remise, séance tenante, à tous les membres de ce conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Dominic Parent et appuyé par M. René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes du mois soient acceptés et payés. La liste descriptive des comptes à payer est déposée aux archives de la Municipalité pour conservation et consultation.

POSTES BUDGÉTAIRES AFFECTÉS PAR LES COMPTES DU MOIS :

Adm. gén. :	58 104.68\$
Incendie :	12 091.51
Sécurité :	265.29
Voirie :	16 516.97
Hygiène du milieu :	19 669.48
Urbanisme :	15 673.82
Loisirs :	67 020.00
Salaires :	45759.45

TOTAL	235 101.20 \$
-------	---------------

RÉSOLUTION ADOPTANT LES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

163-08-23 Proposé par M. Marc-André routhier et appuyé par M. Dominic Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les dépenses incompressibles soient acceptées et payées.

CORRESPONDANCE

Les correspondances sont déposées aux archives pour consultation.

PÉRIODE DE QUESTIONS

MME Andrée Gosselin invite les citoyens à la période de questions.

RAPPORT DE LA MRC

Le maire fait un rapport sur les dossiers discutés au conseil des maires du mois de juillet 2023.

RAPPORT DES CONSEILLERS

Monsieur René Breton mentionne les commentaires positifs suivants qu'il a reçu de la part des gens qui s'arrête au site Patrimonial soient : propreté du parc, propreté des toilettes, la beauté du site et ses attraits.

Monsieur Marc-André Routhier mentionne les activités à venir : tournoi de dek hockey le 19 août 2023 et le tournoi de balles les 25 & 26 août 2023.

RAPPORT DU RESPONSABLE DES TRAVAUX PUBLICS

En l'absence de Monsieur Eric Guay ; madame la mairesse fait un bref résumé des travaux réalisés et ceux à venir.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

DEMANDE DE PRIX POUR UN NOUVEAU SERVEUR INFORMATIQUE À L'HÔTEL DE VILLE

CONSIDÉRANT QUE l'installation d'un serveur est nécessaire à l'hôtel de ville afin de permettre à l'inspecteur en bâtiment de travailler à distance et aux postes de travail d'être plus sécuritaires et efficaces;

164-08-23

Proposé par M. René Breton et appuyé par M. Dominic Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité accepte la soumission numéro 49400 de Solutions GA au montant de 2,979.04\$ plus les taxes incluses pour la fourniture d'une station de travail Lenovo Thinkstation P360 Ultra Processeur intel Core I7-12700, windows 11 Pro et divers équipements. Les frais d'installation des nouveaux équipements seront au tarif de 125.00\$ de l'heure et ils ne sont pas inclus dans la soumission.

FORMATION OFFERTE PAR ADMQ- LOI 25

165-08-23

Proposé par M. Marc-André Routhier et appuyé par M. Dominic Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents que madame Sonia Tardif soit autorisée à suivre la formation webinaire offerte par l'ADMQ « Quelles sont vos obligations au 22 septembre 2023 à l'égard des renseignements personnels? » qui sera dispensée le 5 septembre 2023 au coût de 125 \$ plus les taxes.

EMBAUCHE AU POSTE DE SECRÉTAIRE RÉCEPTIONNISTE

CONSIDÉRANT le surplus de travaux suite au départ en congé de paternité du greffier trésorier;

166-08-23

Proposé par M. René Breton et appuyé par M. Marc-André Routhier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité embauche madame Caroline Levasseur au poste de secrétaire réceptionniste jusqu'au 31 décembre 2023 selon l'entente de travail entre les parties.

OFFRE DE SERVICES-NOUVEAU LOGO SUR TABLEAU D’AFFICHAGE ÉLECTRONIQUE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit remplacer son panneau d’affichage électronique afin de prévoir le nouveau logo;

167-08-23

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. René Breton et appuyé par M. Dominic Parent et résolu à l’unanimité des conseillers présents que la municipalité accepte la soumission de Enseigne ClerJean du 20 juillet 2023 au montant de 3175 \$ plus les taxes applicables pour la fourniture de deux(2) plexiglas ,les impressions du nouveau logo sur vinyle translucide , le montage graphique pour les donateurs , l’installation , le transport des employés et le camion nacelle .

VOIRIE

TRAVAUX DE REPROFILAGE DES FOSSÉS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jacques-de Leeds prévoit des travaux de reprofilage des fossés sur le rang 7, pour la période du 15 septembre au 15 octobre 2023;

168-08-23

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Marc-André Routhier et appuyé par M. René Breton et résolu à l’unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint- Jacques-de-Leeds demande des prix pour la fourniture d’une pelle mécanique aux entreprises suivantes pour la réalisation des travaux de reprofilage des fossés :

- Excavation Paradis Inc. de Lyster
- Henri et Norbert Nadeau Inc.de Saint-Jacques de Leeds
- Excavation Bilodeau de Saint-Patrice de Beaurivage

OFFRE D’ACHAT POUR LE TRACKLESS 2006 ET LES ÉQUIPEMENTS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a offert publiquement le tracteur Trackless 2006 et les équipements suivants : souffleur, sableuse, balai et gratte via le journal Echo ainsi que les médias sociaux ;

169-08-23

Proposé par M. René Breton et appuyé par M. Dominic Parent et résolu à l’unanimité des conseillers présents que l’offre d’achat de 10,000\$ plus les taxes de monsieur Marquis Rodrigue de Thetford Mines du 10 août 2023 pour le tracteur Trackless et les équipements soit acceptée.

La municipalité désigne madame Sonia Tardif, directrice générale et greffière comme représentante désignée dans ce dossier.

PROGRAMME D’AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) VOLET RÉTABLISSEMENT

A) ROUTE DES ÉRABLIÈRES

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds a pris connaissance des modalités d’application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d’aide à la voirie locale (PAVL) et s’engage à les respecter ;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes locales de niveau 1 ou 2 et des travaux admissibles à l'aide financières du volet Rétablissement ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds désire obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, notamment, l'aide financière maximale accordée par le ministre et correspond à 90% des dépenses admissibles;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante : l'estimation détaillée du coût des travaux.

ATTENDU QUE la chargée de projet de la municipalité, madame Sonia Tardif directrice générale et greffière trésorière, agit à titre de représentante de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

170-08-23

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de M. Dominic Parent et appuyé par M. Marc-André Routhier et il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

B) ROUTE TARDIF

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes locales de niveau 1 ou 2 et des travaux admissibles à l'aide financières du volet Rétablissement ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds désire obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, notamment, l'aide financière maximale accordée par le ministre et correspond à 90% des dépenses admissibles;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante : l'estimation détaillée du coût des travaux.

ATTENDU QUE la chargée de projet de la municipalité, madame Sonia Tardif directrice générale et greffière trésorière, agit à titre de représentante de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

171-08-23

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de M. René Breton et appuyé par M. Marc - André Routhier et il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

AMÉNAGEMENT

RESSOURCE ENVIRONNEMENT-RENOUVELLEMENT AUTORISATION POUR UNE GRAVIÈRE

ATTENDU QUE RESSOURCES ENVIRONNEMENT INC. a été mandaté par 9200-6659 Québec Inc. (Monsieur François Lafontaine) pour présenter une demande auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin d'obtenir l'autorisation pour une utilisation à une fin autre qu'agricole d'une partie des lots 4 450 389, 6 381 773 et 6 381 779 du cadastre officiel du Québec, dans la municipalité de Saint-Jacques de Leeds, et totalisant environ 5,6 hectares en superficie;

ATTENDU QUE cette demande auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec concerne le renouvellement du dossier portant le numéro 419956, autorisée par la Commission, pour une utilisation à une fin autre qu'agricole, soit l'exploitation d'une gravière/ sablière, ainsi que l'utilisation de voies d'accès pour une période additionnelle de 5 ans;

ATTENDU QUE la Loi stipule que toute demande à la Commission doit être accompagnée d'une recommandation de la municipalité concernée sous forme de résolution motivée en fonction des critères de l'article 62 de la Loi;

ATTENDU QUE le lot 6 381 773 sur lequel sera situé la gravière est la propriété de Ferme L.P. Inc.;

ATTENDU QUE le lot 4 450 389 sur lequel sera situé la gravière est la propriété de Ferme Cyr et Frères Inc.;

ATTENDU QUE le lot 6 381 779 sur lequel sera situé la gravière est la propriété de la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds ;

ATTENDU QUE l'autorisation recherchée ne nuira en aucun point aux activités agricoles environnantes des lots avoisinants;

ATTENDU QUE l'autorisation qui peut être accordée n'entraîne aucune conséquence durable sur les possibilités d'utilisation et le développement d'activités agricoles des lots avoisinants;

ATTENDU QUE la demande ne comporte aucun élément susceptible d'amplifier les contraintes et effets résultant de l'application des lois relatives à la protection de l'environnement;

ATTENDU QUE les lots visés par la demande ne mettent pas en cause l'homogénéité des terres dans le secteur;

ATTENDU QUE l'utilisation non agricole vise l'extraction du matériel en place et la remise en état d'agriculture du site ainsi que son reboisement;

ATTENDU QUE cette demande est conforme à la réglementation municipale existante et au schéma d'aménagement de la MRC des Appalaches;

172-08-23

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Dominic Parent et appuyé par M. René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds transmette à la Commission de protection du territoire agricole du Québec un avis positif en regard à cette demande d'utilisation à une fin autre qu'agricole une partie des lots 4 450 389 ,6 381 773 et 6 381 779 ayant une superficie d'environ 5,6 hectares;

QUE la municipalité de Saint-Jacques de Leeds confirme, et elle le confirme par les présentes, à la Commission de protection du territoire agricole du Québec que cette demande est conforme à sa réglementation en vigueur et au schéma d'aménagement de la MRC des Appalaches.

LOISIRS ET CULTURE

DEMANDES DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE NON-RÉSIDENTS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu trois (3) demandes de remboursement des frais de non-résidents pour différentes activités ;

173-08-23

Proposé par M. Dominic Parent et appuyé par M. Marc-André Routhier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité rembourse les montants suivants :

- 263.50\$ à monsieur Cédric Gosselin pour une inscription au hockey mineur
- 45\$ à madame Geneviève Breton pour une inscription au cours de natation
- 212.50\$ à madame Lysanne Lagacé pour une inscription au hockey mineur

DEMANDE D'APPUI AU COMITÉ DES LOISIRS- PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LES AÎNÉS 2023-2024

ATTENDU QUE le Comité des loisirs de Saint-Jacques de Leeds présente un projet dans le cadre du programme Nouveaux horizons pour les aînés 2023-2024 ;

ATTENDU QUE la réalisation du projet permettra l'achat et le remplacement d'équipement pour les activités du Club des Artisanés;

174-08-23

Proposé par Marc-André Routhier et appuyé par M. René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds appui le projet du Comité des loisirs de Saint-Jacques de Leeds dans sa demande d'aide financière au programme Nouveaux horizons pour les aînés.

LEVÉE DE LA SÉANCE

175-08-23

Proposé par M. Marc -André Routhier et appuyé par M. Dominic Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée à 19h40.

Andréa Gosselin
Mairesse

Sonia Tardif
Directrice générale/greffière-trésorière

CERTIFICATION DE SIGNATURES

Je, soussignée certifie par la présente que les signatures apposées ci-haut prévalent pour toutes les résolutions et annotations comprises dans ce procès-verbal.

CERTIFICATION DE CRÉDIT

Je, soussignée certifie que La municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds dispose des crédits suffisants pour l'autorisation des dépenses incluses dans ce procès-verbal.

Sonia Tardif
Directrice générale/greffière-trésorière